

**COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CODE : PQ300**

L'Association de l'exploration minière du Québec s'oppose à un moratoire sur l'uranium au Québec

Rouyn-Noranda, le 5 février 2009 – L'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) est étonnée et déçue de la demande du Parti Québécois d'imposer un moratoire immédiat sur l'uranium au Québec. L'AEMQ souligne que les études exigées par le Parti Québécois existent déjà, qu'elles sont disponibles en ligne et que toute la population peut les consulter librement.

Le Canada est le plus grand et le plus sécuritaire producteur d'uranium au monde. Une étude disponible sur le site de la Commission canadienne de Sûreté nucléaire (1) démontre l'absence de risque anormal quant à l'exposition au radon dans les mines d'uranium canadiennes. Tel que le mentionne cette étude, les travailleurs dans les mines d'uranium d'aujourd'hui et les citoyens canadiens en général font face à un risque comparable en ce qui a trait au développement du cancer du poumon en raison d'une exposition au radon. En ce qui concerne le radon domiciliaire, les mesures de précaution sont amplement documentées par le Ministère de la Santé et des Services sociaux (2). Quant à l'exposition aux différentes radiations d'origine naturelle lors de travaux d'exploration en cours actuellement dans les régions de Sept-Îles et Mont-Laurier, les guides et lignes directrices publiés par Santé Canada (3) et Labour Saskatchewan (4) permettent de conclure que les teneurs en cause dans ces projets ne posent aucun problème pour la santé des gens, autant sur le site même qu'à des kilomètres de ce dernier. En effet, ces roches génèrent des taux de radiation (mesurées en microsievert) inférieurs à ceux reçus dans une salle de radiologie à l'hôpital ou chez un dentiste (5).

Enfin, il est surprenant de constater que cette demande est effectuée à l'encontre d'un avis publié par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord qui souligne l'absence de risque dans le cas des travaux d'exploration minière et l'importance des contrôles qui seront en vigueur dans le cas d'une exploitation éventuelle (6). D'ailleurs, le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune a récemment publié sur son site Internet un dossier permettant de répondre à la majorité des questions posées par la population en ce qui concerne les travaux d'exploration pour l'uranium (7).

L'AEMQ a pour mission de favoriser l'élaboration, l'application et la diffusion de pratiques d'avant-garde en exploration et ainsi contribuer au développement économique et social de façon durable et responsable. Elle compte plus de 140 membres corporatifs et 1 100 membres individuels provenant de tous les segments de l'industrie de l'exploration minière québécoise et canadienne.

Références citées :

(1) : 50 ans de surveillance de la santé des travailleurs dans les mines d'uranium qui sont exposés au radon

<http://www.nuclearsafety.gc.ca/fr/readingroom/healthstudies/eldorado/index.cfm>

(2) : Radon domiciliaire

<http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?radon>

(3) : Lignes directrices canadiennes pour la gestion des matières radioactives naturelles (MRN)

<http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/contaminants/norm-mrn/index-fra.php>

(4) : Radiation Protection Guidelines for Uranium Exploration

<http://www.labour.gov.sk.ca/Default.aspx?DN=25dcdf65-129a-4928-9f72-9431733643da>

(5) : Radiographies dentaires

<http://www.ohdq.com/Sante/Conseils/Radiographies.aspx>

(6) : Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord

<http://www.agencesante09.gouv.qc.ca/File.aspx?id=725&lang=FR>

(7) : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

[MRNF- Dossier de presse](#)

Source : Jean-Pierre Thomassin, directeur général
Association de l'exploration minière du Québec
Téléphone : (819) 762-1599
www.aemq.org